

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

**RETRAITE DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LA RÉFORME
INSTITUTIONNELLE DE L'UNION AFRICAINE,**

Addis Abéba, 12 et 13 septembre 2018

Madame la Présidente du Conseil exécutif,

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de l'Éthiopie,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Chers collègues des Communautés économiques régionales,

Distingués Représentants permanents des États membres auprès de l'Union africaine,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, vous souhaiter la bienvenue au siège de notre Union pour cette retraite du Conseil exécutif. Je remercie les Ministres et les responsables exécutifs des Communautés économiques régionales qui ont fait le déplacement d'Addis Abeba. Leur présence est une source d'encouragement pour nous, en même temps qu'elle témoigne de l'importance qu'ils attachent à cette rencontre dédiée à la réforme institutionnelle de notre Union.

Comme notre réunion intervient juste au lendemain de la célébration du nouvel an éthiopien, je voudrais saisir l'occasion qui m'est ainsi offerte pour renouveler mes vœux les meilleurs à nos hôtes. Que l'année qui s'ouvre marque des avancées additionnelles dans leur quête d'unité, de stabilité et de prospérité. Melkam Addis Amet!

Nous venons également d'entamer la nouvelle année de l'hégire musulman. J'adresse des vœux de bonheur et de prospérité aux collègues de la Communauté musulmane.

La présente réunion, qui a été convenue lors du Sommet de Nouakchott, en juillet dernier, se tient à un moment charnière. Elle fait suite à la séance de réflexion que les membres du Comité des Représentants permanents ont tenue ici le 16 août dernier, et doit aider à préparer le Sommet extraordinaire sur la réforme institutionnelle de notre Union, prévu à la mi-novembre.

Vos délibérations devront donc permettre d'approfondir la réflexion déjà engagée pour ouvrir la voie aux décisions attendues de nos chefs d'État et de Gouvernement.

Mesdames, Messieurs,

Depuis le lancement du processus de réforme institutionnelle de notre Union, il y a maintenant un peu plus de deux ans, des avancées significatives ont été accomplies dans sa mise en œuvre. Sans vouloir faire un récapitulatif exhaustif de ce qui a été fait, je voudrais mettre en relief certaines des réalisations que nous pouvons porter à notre actif collectif.

Il s'agit d'abord de la rationalisation des méthodes de travail de la Conférence de l'Union. Celle-ci s'est traduite par une limitation du nombre de questions inscrites à son ordre du jour et une amélioration conséquente de la qualité de ses délibérations. Le déroulement du Sommet du Nouakchott atteste cette évolution positive.

L'année prochaine, en juin, nous tiendrons le premier Sommet de coordination avec les Communautés économiques régionales, dont le principe a déjà été convenu. Il s'agira là d'une étape décisive dans le processus de rationalisation de nos méthodes de travail. Le renforcement de l'interaction entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales permettra, en effet, d'assurer une meilleure synergie entre le niveau continental et le niveau régional et d'imprimer une efficacité plus grande à la mise en œuvre de l'agenda continental.

Un autre volet dans lequel des résultats tangibles ont été enregistrés porte sur le processus budgétaire. Le budget pour l'exercice 2019 en est une parfaite illustration: celui-ci a indéniablement gagné en réalisme et en crédibilité. Je salue l'excellent travail accompli par le F15 et le Comité des Représentants permanents à travers son sous-Comité compétent.

Il importe, toutefois, de reconnaître que beaucoup reste encore à faire de la part de la Commission pour assumer pleinement la part de responsabilité qui lui revient, y compris dans la préparation du budget et le suivi de son exécution. Je me propose de prendre les mesures requises à cet effet.

Assurément, un des aspects les plus emblématiques du processus de réforme porte sur le financement de l'Union. Il y a d'évidence une prise de conscience plus grande de l'impératif que constitue la réalisation de l'autonomie financière de notre Union.

À ce jour, 24 États membres appliquent ou envisagent d'appliquer la taxe de 0,2% sur les importations éligibles. Il me plaît aussi de souligner que plus de 54 millions de dollars ont déjà été mobilisés pour le Fonds de la paix.

J'exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à prendre les dispositions nécessaires pour appliquer la taxe de 0,2%, étant entendu qu'ils ont toute l'attitude de déterminer comment arriver à cet objectif, dans le respect de leurs obligations internationales. C'est ici pour moi l'occasion de féliciter le Haut Représentant pour le Financement de l'Union, Donald Kaberuka, pour le travail accompli. Il reste à la disposition des États membres pour les assister dans la mise en œuvre de la taxe de 0,2%.

En attendant, il importe que tous les États membres s'acquittent diligemment de leurs contributions au budget régulier et au Fonds de la paix: c'est là une obligation tant institutionnelle que morale et politique. Il est préoccupant de noter qu'à la date du 7 septembre 2018, seulement 18 États membres s'étaient acquittés de la totalité de leurs contributions au budget ordinaire de notre Union, cependant que le nombre de pays qui ont payé l'entièreté de leurs contributions au Fond de la Paix s'élève à 13. Comment, dans ces conditions, assurer l'exécution diligente de nos programmes?

Je voudrais, enfin, mentionner les décisions prises s'agissant des quotas pour les jeunes et les femmes. Les procédures internes ainsi que les méthodes de travail de l'Union, sont en train d'être révisées, afin de permettre une application effective de ces décisions.

En somme, la réforme avance. Elle apporte, par les résultats enregistrés, la preuve de son opportunité et de sa pertinence. Il s'agit maintenant de conforter la dynamique engagée.

Mesdames et Messieurs,

Les avancées enregistrées ne doivent pas nous faire perdre de vue le chemin qui reste encore à parcourir.

Nombre de questions attendent un traitement approfondi, qu'il s'agisse des partenariats, des organes de l'Union, de l'établissement d'une division de travail plus claire et efficiente entre l'Union et ses Communautés économiques régionales, ou encore du développement d'un lien plus symbiotique et harmonieux avec nos citoyens. S'agissant de dernier point, l'objectif est d'assurer une plus grande appropriation de l'Union par nos populations, et ce parce qu'elle aura su être en phase avec leurs aspirations et affecter positivement leur quotidien.

Le Sommet extraordinaire de novembre prochain offrira l'opportunité de traiter de toutes ces questions et, je l'espère, de leur trouver des solutions consensuelles et définitives. La Commission se doit, dans ce contexte, de préparer des documents de grande qualité, pour faciliter les délibérations du Sommet. À cet effet, je me propose de mettre en place, dans les jours à venir, un groupe de personnalités indépendantes pour contribuer à la réflexion en cours.

Mais une des questions les plus fondamentales qui nous interpelle porte sur la restructuration de la Commission. C'est précisément l'objet de cette retraite du Conseil exécutif.

En m'adressant à vous sur cette question, je voudrais m'exprimer à la lumière de l'expérience qui a été la mienne au cours des dix-huit mois écoulés et de celles de mes prédécesseurs.

L'importance du rôle de la Commission n'a point besoin d'être soulignée. De la qualité de ses membres et de l'efficacité de son fonctionnement dépend notre capacité à mettre en œuvre l'Agenda 2063.

Dans le rapport qui vous est soumis, nombre d'options sont envisagées s'agissant du mode de sélection des membres de la Commission, de la répartition des portefeuilles, de la restructuration de son système bureaucratique, ainsi que de son modèle opérationnel, qui doit s'appuyer sur un organigramme dynamique et adapté. Je suis convaincu que, dans votre sagesse, vous saurez faire les recommandations qui conviennent.

Quelques éléments me semblent, cependant, essentiels dans toute entreprise de réforme de la Commission. Je voudrais les énumérer ici brièvement:

Premièrement, il est crucial de s'assurer que la Commission, au niveau de ses premiers responsables, attire ce que l'Afrique compte de plus talentueux. Cela pose le problème du mode de sélection de ses membres élus. Il y a clairement des améliorations substantielles à apporter ici. Le système actuel ne permet tout simplement pas de répondre aux défis de l'heure. A un moment où nos États se sont engagés à approfondir l'intégration du continent, à accélérer la quête de la paix et à assumer un plus grand fardeau financier pour donner à l'Union les moyens matériels de ses ambitions, nous devons aussi nous doter des ressources humaines qu'appellent les exigences de l'heure.

Deuxièmement, si la Commission est appelée à fonctionner comme un collège, il est aussi crucial que celui qui en assume la direction se voit conférer toute l'autorité requise à cet effet. Un bateau sans capitaine ne peut arriver à bon port.

À cet égard, il importe que le Président de la Commission puisse jouer un rôle dans la sélection des membres de son équipe et opérer, en tant que de besoin, des rotations entre eux, pour tout à la fois lui donner cet indispensable supplément d'autorité et lui permettre d'assurer une meilleure cohésion. Autrement, comment pourrait-il être tenu comptable de leur performance et assumer pleinement les déficiences qui pourraient éventuellement être détectées?

La Commission doit aussi être dotée de l'autorité de revoir de manière régulière son organigramme, de l'adapter aux besoins de l'Union, de l'orienter en fonction des décisions de la Conférence. Bien entendu, cette autorité devra s'exercer dans les limites des paramètres budgétaires déterminés par les organes délibérants. Cette flexibilité est indispensable pour que l'Union devienne un outil moderne et agile pour le bénéfice de nos États et de nos citoyens.

Troisièmement, il est crucial de renforcer l'obligation redditionnelle de la Commission vis-à-vis des États membres. Clairement, tous les membres et personnels de la Commission doivent être jugés à l'aune de leur performance, et des mécanismes transparents et rigoureux mis en place à cet effet.

Par-delà les aménagements proposés, il convient aussi de développer une éthique de la responsabilité et de nous assurer que les femmes et les hommes qui travaillent à l'Union africaine ont un sens élevé du devoir et comprennent qu'ils sont là pour servir. C'est là un aspect essentiel pour rendre notre Union plus proche de nos concitoyens.

Mesdames, Messieurs,

Lorsque la réforme institutionnelle a été lancée en janvier 2017, les raisons qui la motivaient étaient très claires. Il s'agissait de doter notre Union des moyens nécessaires

pour lui permettre de remplir les objectifs qui lui ont été assignés, notamment dans le cadre de l'Agenda 2063.

Plus de vingt-quatre mois après, ces raisons ont acquis une urgence encore plus grande. Les développements de ces derniers mois, marqués par une montée inquiétante de l'unilatéralisme, sont là pour nous rappeler que notre continent ne pourra défendre ses intérêts et faire entendre sa voix qu'à la condition de renforcer son unité.

Nous observons tous les jours comment, au mépris du droit international, des États voient leur souveraineté et leurs intérêts économiques foulés au pied par plus puissant qu'eux, par la menace d'interventions militaires, l'imposition de sanctions unilatérales ou par d'autres moyens de pression.

Dans cet environnement international incertain, la réforme de notre Union est un impératif. Elle l'est pour le développement du continent, qui passe par une intégration plus poussée. Elle l'est aussi pour la préservation de nos indépendances chèrement acquises et notre survie dans un système international où la loi du plus fort semble hélas opérer un certain retour.

Nous n'avons dès lors d'autre choix que d'aller de l'avant et d'accélérer la cadence. Dans ce contexte, il convient d'œuvrer au renforcement du consensus réalisé sur la réforme. Le Comité des vingt Ministres des Affaires étrangères mis en place pour assurer une implication plus forte de l'ensemble des États membres a un rôle crucial à jouer à cet égard.

Je vous remercie de votre aimable attention.